



COMPTE RENDU DU COMITÉ DE SUIVI PRA DU MINISTÈRE 29 JUIN 2020

Le Comité de suivi (COSUI) du plan de reprise d'activité (PRA) du ministère s'est réuni pour la troisième fois le 29 juin 2020 en audioconférence, de 14h30 à 16h00.

La réunion était présidée par le DRH, Jacques Clément.
FO - UNSA - FSU - Pour la Cfdt : Martine LE GOUIC PROVOOST

Les points d'échange ont tourné autour du retour en présence sur site des agents, de la situation sanitaire en Outre-Mer avec un point appuyé pour la Guyane et Mayotte.

DRH : les courbes du télétravail et du retour en présence sur site se croisent ([voir document](#))
Nous restons sur la doctrine : privilégier le Télétravail avec un retour d'une journée sur site, jusqu'à la rentrée de septembre. Les agents qui demandent à travailler en présentiel ne doivent pas le faire 5 jours par semaine ;

Mayotte : on constate un retour sur site massif (se pose la question de l'accès à internet à domicile, ce qui explique le fort taux d'agents en présence sur site) Pas de cas de Covid mais une préoccupation sanitaire concernant la vague de dingue qui arrive.

Guyane : dans le Parc amazonien : 2 agents contaminés
Dans l'ex-DEAL : 11 agents malades : la reprise du travail sur site suivra l'évolution de l'épidémie.

Pour la période post-10 juillet 2020 : pas d'instruction de la Fonction Publique pour savoir comment la situation pourra être gérée.

Les personnes sensibles ou dont la garde des enfants de -16 ans est nécessaire, sont placées en ASA.

Pour les parents qui n'ont pas de solution, il n'y a pas de réponse pour ce cadre d'usage (un point qui devrait être amélioré). Une solution pourrait être trouvée en incitant les services à mettre les agents qui sont en ASA en télétravail.

Sur les DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) non mis en conformité avec les PRA ([voir document](#)), la DRH va relancer les services qui n'ont pas fait le nécessaire. Les PRA adoptés restent d'actualité jusqu'à fin août.

Prime COVID : le DRH n'est pas sûr d'être en capacité de faire un retour au prochain CTM ; il sera fait par écrit la deuxième quinzaine de juillet. S'il est constaté des dysfonctionnements sur l'attribution de cette prime, le DRH demande à être prévenu.

Autres documents de travail :

- [Suivi des PRA au 24 juin 2020](#)
- [Bilan cellule d'écoute \(juin 2020\)](#)